

Mesures	Présentation	Démarches
<p>Bénéficiaire des mesures mises en place par la BPI</p>	<p>Plusieurs mesures ont été mises en place par Bpifrance portant sur les solutions de garantie et des financements directs aux entreprises (PME et ETI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de garanties pour sécuriser un découvert ou des lignes de court terme <p>Bpifrance a annoncé la hausse du niveau de quotité garantie de 70 à 90% pour ses dispositifs de contre-garanties sur les prêts octroyés par les banques privées aux PME et ETI. Elles s'appliquent aux financements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêts sur 3 à 7 ans accordés par les banques privées ; • Découverts confirmés pour une période de 12 à 18 mois par la banque de l'entreprise ; • Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement, pour accompagner les réaménagements opérés par les banques, sans frais de gestion, pour une durée de 6 mois. <p><u>Pour mettre en œuvre cette garantie, il suffit à l'entreprise de s'adresser à sa banque, qui sera en mesure d'apporter une réponse dans un délai réduit, inférieur à une semaine.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Solutions de financement directs <p>Bpifrance a annoncé plusieurs mesures le 16 mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêts sans garantie de 3 à 5 ans, de 10 000 € à 10 M€ pour les PME, et jusqu'à 30 M€ pour les ETI. Ces prêts sont assortis d'un différé de remboursement du capital. Ils devront être accompagnés de la mise en place de prêts privés aux mêmes conditions d'un montant au moins équivalent ; - Suspension, à compter du 16 mars, du paiement des échéances de prêts accordés par Bpifrance, pour une durée de 6 mois ; - Mobilisation, pour les clients de Bpifrance, de l'ensemble des factures et octroi d'un crédit de trésorerie représentant 30% des volumes mobilisés; - Suspension de l'appel des échéances en capital et intérêts de la majorité des financements octroyés par Bpifrance, à compter du 24 mars et pour une durée de 6 mois; - Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement. <p style="text-align: center;"><u>Pour en bénéficier :</u></p> <p><u>Remplir le formulaire en ligne :</u> https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM_OP=logIn&ERROR_CODE=0x00000000&UR%20L=%20%2Fmon-espace%2F#/formulaire/soutienauxentreprises</p> <p style="text-align: center;">Ou appeler le numéro vert de Bpifrance « coronavirus » au 0969 370 240</p>